

Département SÛRETÉ



15 Juin 2018



Orientations du département de la SÛRETÉ

Le syndicat UNSA RATP a été reçu à sa demande le 15 juin 2018 par le Directeur du département MM. Stéphane GOUAUD et Marco BOLLETTA

Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- ➔ **Positionnement du GPSR et l'ouverture prochaine à la concurrence.**
- ➔ **Conditions d'application des alinéas 1 et 5 du nouvel article L435-1 du Code de la Sécurité Intérieure pour le GPSR et l'impact qu'occasionnerait un refus du législateur (légitime défense).**
- ➔ **Formation initiale des agents du GPSR**

L'objet de cette audience visait à appréhender les orientations stratégiques de la direction et l'avenir de notre service qui, à ce stade, ne présente aucune source d'inquiétude pour notre directeur.

Cependant, le modèle actuel de sûreté doit évoluer et nous devons anticiper avec réalité l'ouverture à la concurrence et nous adapter pour y répondre. La perte de certaines lignes de bus pourrait arriver très rapidement (dès 2024) et aboutir à des niveaux de **Sûreté** très différents suivant les opérateurs qui remporteront les appels d'offres.

Notre organisation syndicale a toujours été force de propositions et s'interroge sur les conditions d'utilisations possibles des effectifs GPSR sur ces lignes exploitées par d'autres opérateurs !



L'objectif que nous partageons avec l'entreprise est de conforter notre statut juridique afin de se différencier avant d'être prestataire de services en dehors de l'EPIC.

Pour l'UNSA RATP, une prestation de sûreté publique telle que la notre ne doit pas être régie par le code du commerce. Mais c'est au législateur d'en décider et cela nous promet de beaux débats parlementaires.

Pour le volet technique, il faut absolument œuvrer afin de moderniser le système Aigle du PC, dans l'attente de son remplacement par ARCOS en 2022.

Nous pensons aussi nécessaire l'allongement de la formation initiale des agents du GPSR, principalement dans les domaines théoriques juridiques et techniques professionnelles.

Cela fait maintenant 25 ans que la formation se réalise en 15 semaines et même si elle est d'une grande qualité professionnelle reconnue par le Ministère de l'Intérieur, il est évident que les évolutions législatives par l'ajout de nouvelles dispositions au cours de ces dernières années rend plus difficile l'assimilation par nos stagiaires.

Nous estimons que deux ou trois semaines de plus seraient de nature à améliorer la capacité de restitution en situation opérationnelle, de réduire le risque d'échec en fin de stage et d'améliorer les conditions de réalisation pour nos formateurs.

En ce qui concerne la loi dite L.O.M (loi d'orientation sur la mobilité), cet ensemble législatif doit permettre l'évolution rapide par le biais d'amendement sur les aspects suivants (en fin d'année 2018) : L'usage des armes hors légitime défense (art 122-5 du code pénal) devenu trop restrictif pour des menaces ou attaques de types terroristes, ainsi que l'utilisation opérationnelle des effectifs GPSR hors emprises RATP (EPIC). Notre Directeur nous a signifié que la direction était très active en la matière.

L'équipe UNSA RATP

La vague bleue!

unsa-ratp.fr/pole-surete

 [unsa ratp sec](#)



- Actif
 Retraité

BULLETIN D'ADHESION 2018



Nom* : Prénom* : Matricule :
 Fonction : Attachement* : Département* : Code LAC* :
 Opérateur Cadre Maitrise MAE
 Date de naissance : Date d'entrée à la régie :
 Adresse* : Code Postal* : Ville* :
 Tel. Intérieur : Tel. Portable* : Tel. Fixe :
 E-mail* : Nom du Délégué syndical :
 Observations : Date* : Signature* :

* informations indispensables

Cotisation annuelle : Retraité = 28€ - Opérateur / DEV / MAE = 57€ - Maitrise / Cadre = 66€

Je joins mon paiement : par chèque(s) - en espèces - par Carte Bancaire - J'opte pour le prélèvement (IBAN)

A remettre à un militant UNSA ou à retourner par courrier à :

SYNDICAT UNSA RATP - 11, rue Victor Hugo, 93170 Bagnoleux (courrier interne: LAC BAVH)

